



Un organisme de soutien ne peut pallier les limites d'un système

Lorsqu'une personne vit un accident vasculaire cérébral (AVC) ou un traumatisme craniocérébral (TCC), la continuité des services est déterminante.

Les organismes communautaires, tels que l'ACTE, accompagnent, soutiennent et humanisent les parcours.

Ils ne peuvent toutefois porter seuls les failles du système sans fragiliser les personnes concernées.

Notre prise de parole s'appuie sur des constats largement partagés par de nombreux organismes communautaires : on attend de nous que nous en fassions de plus en plus, avec de moins en moins.

Dans un contexte marqué par l'effritement du filet social et une pression croissante exercée sur le milieu communautaire pour pallier les limites structurelles du système, l'ACTE estime devoir à la population qu'elle dessert de rappeler les limites du rôle que peuvent jouer les organismes.

À partir de son expérience terrain, l'ACTE souhaite réaffirmer que cette réalité a des impacts directs sur les personnes accompagnées et sur la capacité même des organismes à remplir leur mission.

« Comme organisme, nous voyons chaque jour à quel point le soutien communautaire est essentiel pour les personnes ayant vécu un AVC ou un TCC. Nos équipes portent cette mission avec une grande détermination, mais il est clair que cette réalité ne peut être soutenable sans des ressources adéquates. »

— Cassandra Boyer, présidente du conseil d'administration de l'ACTE

Cette prise de parole s'inscrit dans une période charnière, marquée par un climat d'incertitude et par l'arrivée imminente de changements d'orientations politiques. Dans ce contexte, non seulement la pression qui est mise sur les organismes communautaires ne cesse d'augmenter, mais les besoins de la population tout autant.

Les organismes sont appelés à maintenir, voire à développer leurs actions, sans garanties claires quant à la pérennité des ressources nécessaires pour le faire. Cette situation fragilise leur capacité à assurer leur mission et la continuité de leurs services.

Ce sont les personnes ayant vécu un AVC ou un traumatisme craniocérébral, ainsi que leurs proches, qui risquent d'en subir les principales conséquences. Les décisions législatives à venir seront déterminantes pour le maintien de services accessibles et pour la possibilité d'offrir le soutien continu dont ces personnes ont besoin.

Par cette prise de parole, l'ACTE souhaite contribuer à une réflexion collective sur les conditions nécessaires pour assurer un soutien continu aux personnes ayant vécu un AVC ou un TCC.

A propos de l'ACTE

L'Association des accidentés cérébro-vasculaires et traumatisés crâniens de l'Estrie (ACTE) est un organisme d'action communautaire autonome qui œuvre depuis plus de 40 ans à améliorer la qualité de vie et la participation sociale des personnes ayant vécu un AVC ou un traumatisme craniocérébral, ainsi que de leurs proches.

Par ses activités de soutien, d'accompagnement, de référence et de sensibilisation, l'ACTE assure la défense des intérêts de nombreuses personnes concernées partout en Estrie.

Pour en savoir plus sur la mission de l'ACTE et ses actions auprès des personnes ayant vécu un AVC ou un TCC, rendez-vous sur www.acte-estrie.org.